

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 19  
Procurations : 3  
Votants : 22

N° 2022 4 6

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 8 JUILLET à 17 H 30**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 1<sup>ER</sup> juillet 2022

**Etaient présents** :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR et TOURAILLES.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

**A donné pouvoir** :

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE

M. DELGENES à M. LABEUR

M. ZAMBONI à Mme PONS

**Absents excusés** :

Mmes DARBAS, PITORRE, ROOU et Mrs. FONTA et PORTES.

**Secrétaire de séance** : Clotilde THIOUX

**OBJET Dénomination des voies publiques-ZI des Pignes**

Vu les difficultés rencontrées par les usagers de la Zone des Pignes, liées à l'absence de signalétique sur cette zone, difficultés relayées par la Communauté de Commune des Portes d'Ariège Pyrénées en quête de mise en place d'un adressage,

La dénomination des voies publiques relevant de la compétence de l'assemblée municipale,

Sur proposition conjointe des commissions Communication et Circulation voirie, il vous est proposé de dénommer les voies publiques de la zone des Pignes selon le plan ci annexé.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

➤ **Approuve** les propositions de dénomination des voies publiques internes à la ZI des Pignes, telles que reprises dans le plan ci annexé.

➤ **et autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette dénomination

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 11 juillet 2022  
LE MAIRE,  
Louis MARETTE